

L'an deux mille quatorze, le 29 mars,

à onze heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : M. Vatelier, Mme Duvivier, M. Vanderpert, M. Demarais, M. Jardot, M. Fleutry, M. Cognard, Mme Lefèbvre, M. Jobin, Mme Joly.

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE : Madame Duvivier

I. Election du Maire et des Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques JARDOT, doyen d'âge, Madame Chantal DECROIX est élue Maire au 1^{er} tour de scrutin avec un nombre de 10 suffrages obtenus.

Sous la présidence de Madame DECROIX Chantal élue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Madame Decroix a indiqué que la commune peut disposer de trois adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Madame Decroix a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Monsieur Patrick VATELIER est élu 1^{er} Adjoint au 1^{er} tour de scrutin avec un nombre de 10 suffrages obtenus.

Madame Edith DUVIVIER est élue 2^{ème} Adjoint au 1^{er} tour de scrutin avec un nombre de 10 suffrages obtenus.

Monsieur Thierry VANDERPert est élu 3^{ème} Adjoint au 1^{er} tour de scrutin avec un nombre de 10 suffrages obtenus.

Le tableau du conseil municipal est constitué comme suit :

NOM	PRENOM	FONCTION	SUFFRAGES OBTENUS
DECROIX	Chantal	Maire	231
VATELIER	Patrick	1er Adjoint	229
DUVIVIER	Edith	2ème Adjointe	218
VANDERPERS	Thierry	3ème Adjoint	232
DEMARAIS	Vincent	Conseiller	236
JARDOT	Jean-Jacques	Conseiller	235
FLEUTRY	Jean-Hugues	Conseiller	234
COGNARD	Bruno	Conseiller	234
LEFEBVRE	Nelly	Conseiller	233
JOBIN	Philippe	Conseiller	230
JOLY	Nelly	Conseiller	224

II. Liste des conseillers communautaires

Le nombre de conseillers pour la commune de La Vieux Rue est fixé à 2 et doit suivre l'ordre du tableau. Soit Madame Chantal Decroix et Monsieur Patrick Vatelier. Monsieur Patrick Vatelier ayant exprimé son désir de démissionner de son poste de délégué communautaire, Madame Edith Duvivier prend le poste de délégué communautaire.

III. Indemnités du Maire et des Adjoints, délibération

L'indemnité de fonction du Maire est actuellement calculée sur 17% de l'indice brut 1015 conformément à l'article L 2123-23 du CGCT soit le maximum autorisé. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de verser à Madame Decroix, Maire, chaque mois, l'indemnité au taux maximal prévu par les textes.

Le Conseil Municipal décide aussi à l'unanimité de verser à Monsieur Vatelier 1^{er} adjoint, Madame Duvivier 2^{ème} adjoint, et Monsieur Vanderpert 3^{ème} adjoint, chaque trimestre, le tiers de deux indemnités correspondant à 6.60 % de l'indice brut 1015 conformément à l'article L2123-24 du CGCT.

Ces différentes indemnités prendront effet à la date d'installation du Conseil Municipal, soit le 29 mars 2014.

Séance levée à 12 heures 30